

peu d'heures avant mon arrivée, le marquis Pepoli, de Bologne, a non seulement vu le prodige de ses yeux, mais encore il l'a vu d'une manière si évidente et si sensible, qu'il en a été ému jusqu'à perdre les sens. Revenu à lui, il a détaché sa montre de son cou et l'a suspendue à l'image, où je l'ai vue hier. Voilà des noms et des faits. L'enfer et ses suppôts peuvent parodier, insulter, se moquer ; à leurs moqueries, à leurs injures anonymes, à leur incrédulité, nous opposons Rimini tout entier, sept ou huit évêques, les noms propres que nous avons cités, les défaits de répondre autrement que par des railleries et des injures. Il est vrai de dire que jusqu'à cette heure les guérisons miraculeuses ne sont pas en aussi grand nombre que certaines relations le disent ; qu'à l'exception de deux ou trois, je ne sais pas s'il y en a eu d'autres qui aient été vérifiées de manière à ne laisser aucun doute. Les très prudents évêques ne juge point devoir encore publier celles à l'égard desquelles des dépositions ont été recueillies, parce qu'il désire réunir toutes les preuves d'où l'on puisse certainement inférer que les maladies guéries étaient incurables. Les rédacteurs de l'Armonia avaient écrit à l'Evêque de Rimini pour avoir un renseignement officiel sur le prodige ; voici la réponse de ce prélat :

Rimini, le 24 juin 1850.

Le témoignage public des personnes de toute condition, non seulement de cette ville et de ce diocèse, mais encore de plusieurs villes des Etats pontificaux, de la Toscane, du royaume lombardo-venitien et d'autres lieux, rend digne de toute croyance le mouvement des yeux de notre Sainte Image de Marie, Mère de Miséricorde, miracle qui n'a pas cessé depuis cinquante jours jusqu'à ce jour. Cet événement extraordinaire se constata par une enquête juridique poursuivie dans mon palais, et l'on verra en leur temps les documents et les preuves du fait. On doit se contenter pour le moment du témoignage universel et inviter ceux qui refusent d'admettre le prodige de venir ici le voir de leurs yeux, ce qu'on a déjà fait beaucoup de personnes qui s'en sont retournés entièrement convaincus. Une autre correspondance nous apprend qu'une foule immense remplit continuellement la vaste Eglise où le tableau n'est transporté. Ce sont des étrangers accourus de tous les points de l'Italie, et même des pays voisins. Malgré cette foule, l'ordre le plus parfait règne, car la noblesse de la ville monte la garde à l'autel de Marie, et veille soigneusement à ce que tout se passe d'une manière digne du lieu saint.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 2 AOUT 1850.

BULLETIN.

Le bill des écoles communes.—Opinion de la presse sur cette matière.—Mesures législatives.—Le bill des monnaies de M. Hincks.—Clôture prochaine de la session législative.—Projet de taxation de M. Hincks.

Le grave et irritant sujet de l'instruction élémentaire (l'immense intérêt qui s'attache à cette matière nous fera pardonner d'y revenir aussi fréquemment) continue de se partager les préoccupations du public et en même temps, celles de la presse. Sur le but, tous sans exception s'accordent ; mais les moyens d'y arriver occasionnent seuls ce différend inévitable. Est-il mieux de maintenir la cotisation forcée présentement existante, ou préférable d'y substituer le système absolument libre d'après lequel chacun sera le maître de vouloir d'une école ou de n'en vouloir pas ? Telle est enfin la question posée à la chambre par le projet de loi de M. LaFontaine, pour le compte du Bas-Canada.

Nous ne croyons pas inutile de consigner ici l'opinion de quelques organes politiques de notre presse sur la mesure en contemplation. La Minerve a énergiquement protesté contre l'innovation que l'on propose ; cette opposition lui a valu de la part d'un correspon-

nant anonyme de Toronto de l'Echo des Campagnes, le reproche de vouloir favoriser M. le Surintendant de l'Éducation en maintenant les gros salaires. Des raisons de cette sorte devraient être bannies de toute discussion sérieuse. Voici, au reste, de nouvelles considérations offertes par la Minerve à l'appui du système actuel des écoles élémentaires : Quand, dans les pays les plus éclairés du monde, on a reconnu depuis longtemps que le seul moyen de répandre l'éducation chez le peuple, est non seulement d'obliger les parents à contribuer au soutien des écoles, mais encore d'imposer des peines à ceux qui négligeraient d'y envoyer leurs enfants, en Canada où le prix de l'éducation n'est pas encore assez bien connu, serait-ce une chose à laisser à la discrétion de tout le monde ! On s'instruira quand on voudra, quand la nature en aura donné le goût au peuple ! Les messieurs qui veulent de l'éducation libre, et feignent de respecter en cela la volonté et le désir du peuple se trompent grandement, et dans tous les cas, ils ne respectent pas beaucoup son intelligence et ses lumières, en donnant pour raison qu'il n'est pas assez avancé pour pouvoir profiter du système actuel. Et c'est sans doute pour lui montrer à avancer qu'on propose de rétrograder vers un système plus ancien ! C'est plus amusant qu'avantageux.—Si le nouveau bill passe en loi, ce que nous ne croyons pas pourtant, nous le regretterons profondément, persuadés que les deux tiers de nos écoles tomberont.

Nous tirons du Canadien la portion suivante d'un extrait de la traduction française, qui a reçue le rédacteur de cette feuille, du message adressé par le gouverneur Johnson, le 21 janvier dernier, au sénat et à la chambre des représentants de la Louisiane, où la cotisation forcée pour les écoles publiques est en vigueur, cette citation ayant un rapport intime avec le sujet dont nous nous occupons. Le régime dans l'état un grand mécontentement au sujet des écoles publiques, mais je vois dans ce mécontentement même une promesse à moitié remplie, que le système que nous avons adopté résistera aux attaques dont il est l'objet, s'améliorera et deviendra de plus en plus populaire. Qu'on se souvienne que c'est là le sort de toutes les institutions humaines de quelque valeur ; elles ne marchent à la perfection qu'à travers l'erreur, les fautes et les conflits prolongés. Si donc les premières tentatives pour développer le système des écoles publiques, tout imparfait qu'est celui-ci, et combattu par des préjugés et des intérêts formidables, n'ont pas répondu à l'attente publique, cependant ce qui a été accompli est de nature à inspirer à la législature le désir de modifier la loi de manière à y introduire les changements exigés par l'expérience. Il n'y a pas longtemps que notre système est en opération ; néanmoins l'état est divisé en six cent quatre-vingt-douze districts, ayant ensemble six cent dix-huit écoles et vingt-deux mille élèves. Ce résultat est plus encourageant qu'on n'aurait osé l'espérer. Mais les fonds affectés à l'extension des écoles ne suffisent à procurer les bienfaits de l'éducation qu'à un peu plus de la moitié de ceux qui y ont droit, d'après le vœu de la constitution qui ordonne à la législature d'établir des écoles publiques dans tout l'état. S'il est juste de dépenser de l'argent pour faire le plus grand bien au plus grand nombre, je dis que la législature n'a pas d'autre alternative, et doit augmenter les ressources affectées à l'éducation.

L'une des tendances les plus marquées de ce siècle, et que respectent même plusieurs gouvernements despotiques, est de taxer également la propriété de tous, de donner les éléments d'une instruction primaire aux enfants de tous. Ce principe est consigné dans la constitution de l'Etat et doit nous diriger jusqu'à ce qu'il en soit efficace, ou jusqu'à ce que les représentants du peuple se refusent à l'exécuter.—Je ne crains pas cependant que la noble position et l'impérieux devoir de donner les éléments de l'éducation à qui de droit puissent être dirigés dans une mauvaise voie. Le principe une fois établi ne rétrograde plus. Je vous renvoie d'ailleurs pour tout ce qui concerne ce sujet au lumineux rapport du surintendant des écoles publiques de l'Etat.

Personne ne sortait. De minute en minute on recevait des nouvelles de la position du roi. Le chirurgien avait commencé par laver la plaie ; aussitôt il avait repris connaissance. Son premier soin fut de faire appeler les ministres étrangers : il les entretint de diverses choses, et laissa échapper, entre autres, cette réflexion : Je voudrais bien savoir ce que Brissot dira de ma mort. Ce discours fut répété dans la salle. Aussitôt on en tira l'induction que les Français alors à Stockholm étaient au moins complices de l'assassinat. Cependant, à mesure que l'enquête du lieutenant de police avançait, la salle se vidait. Les personnes interrogées ne pouvaient encore sortir ; mais elles restaient dans les corridors. Ce fut alors qu'on aperçut à terre un poignard et deux pistolets. Le poignard était d'une forme particulière, d'un aspect effrayant, et fabriqué de manière que les moindres blessures qu'il aurait faites eussent été mortelles. Les deux pistolets, de fabrication anglaise, portaient des canons longs de cinq pouces. L'un était vide et le bassin découvert ; l'autre était déchargé. On le dévissa ; il s'y trouva deux petites balles rondes qui n'étaient pas de calibre, une carrée qui paraissait avoir été coupée, une autre environnée d'une peau de gant, huit petits clous, des grains de plomb, au total vingt-huit pièces. Il y eut lieu de penser que l'autre pistolet avait en la même charge, et que par conséquent le roi avait tant de pièces dans sa blessure. A quatre heures du matin, l'on permit à

Nous n'avons pas à dire à quelle opinion se serait rangé le Journal de Québec à propos de cette phase de notre enseignement élémentaire, car il ne paraît pas s'être prononcé, du moins positivement, sur la question, non plus que le Canadien dont le correspondant à Toronto lui communique ainsi sa manière de voir sur le sujet. Vous avez vu de la Minerve et surtout le Pilot l'ont lancé feu et flammes contre le rappel de la loi d'éducation, et ils ont raison en principe ; mais ils ont certes grand tort d'attribuer ce mouvement aux étonnés et au désir qu'ont un certain nombre de membres de se faire de la popularité. Peu de personnes dans le pays ont fait plus pour l'éducation que plusieurs des membres qui ont contribué à ce mouvement, et peu sont encore disposés à faire plus qu'eux ; et ce n'est que d'après la conviction que le nombre des enfants fréquentant les écoles diminue, que le peuple se démoralise et prend de l'aversion pour l'instruction en haine de la loi, qu'ils en sont venus à cette détermination. Un coup d'œil jeté sur les différents rapports du surintendant de l'éducation, qui finit par demander de la police pour instruire le peuple, pourra convaincre tout le monde. Le Pilot se trompe énormément quand il affirme que la population des townships est favorable à la présente loi ; il y a peu de localités où la loi soit vue d'un plus mauvais œil que dans les townships, où les amis de l'éducation appréhendent de jour en jour de malheurs dans le genre de ceux qui ont affligé les amis de l'éducation dans d'autres localités.

Les lignes ci-dessus du correspondant du Canadien, si elles émanaient, comme on le dit, de la plume de l'un des membres canadiens de notre Chambre législative, expriment en toute probabilité les motifs déterminants du projet de loi en faveur de la cotisation volontaire. D'un autre côté, les assertions du correspondant contrastent singulièrement avec quelques énoncés du dernier rapport du Surintendant de l'éducation du Bas-Canada. On y lit (ce que renferme l'analyse que nous en avons publiée dans notre dernière feuille) que le nombre des enfants, qui ont fréquenté les écoles pendant la première période de l'année 1849, est de 1250 au-dessus de celui de la seconde partie de 1848, et certains rapports non encore reçus portent indubitablement ce nombre à un chiffre plus élevé. Voici ce que dit à son tour l'Ordre Social sur le bill de M. LaFontaine : Nous avons reçu ce matin le bill de M. LaFontaine au sujet de l'instruction publique. Il n'est pas aussi rétrograde que nous le croyions d'après les articles de la Minerve et du Pilot, au contraire, nous pensons qu'il aura un bon effet, sauf l'abolition de la cotisation forcée, si ses dispositions sont exécutées avec fermeté et énergie. A la suite d'un résumé du bill, l'Ordre Social poursuit :

Comme on le voit, le bill de M. LaFontaine repose entièrement sur la cotisation volontaire. On a déjà essayé en 1841, du système volontaire qui n'a pas réussi, et on a été obligé d'adopter la contribution forcée. Le système volontaire agit-il mieux en 1850 qu'en 1841 ? Nous ne le croyons pas ; et nous ne voyons dans ce dixième essai du système volontaire, qu'une malheureuse et inopportune concession faite aux étonnés au détriment des intérêts bien entendus de l'instruction publique dans le Bas-Canada. Le prochain rapport du surintendant démontrera si nos prévisions sont fausses. Le 24, son excellence le gouverneur-général a donné sa sanction au nom de la Reine à plusieurs mesures, au nombre desquelles sont les suivantes :

Acte qui rend un édit nécessaire à la validité de certains engagements et promesses. Acte amendant l'Acte qui incorpore « La Société St. Jean Baptiste de la cité de Québec. » Acte amendant l'Acte qui incorpore la société d'Agriculture du Bas-Canada. Acte permettant à la compagnie du chemin de fer de Champlain et du St. Laurent de prolonger cette voie de communication. Acte amendant l'ordonnance relative à l'incorporation des membres de « la bibliothèque des avocats de Montréal. »

Le mort du Rev. Evêque catholique Fleming, de Terrebonne, est annoncée dans les journaux du 16 ultimo, dit la Minerve. La semaine dernière, M. DeWitt donna avis à la chambre qu'il ferait une motion pour demander une gratulいたé en faveur de L. P. Chiniquy :—le lendemain, M. DeWitt s'étant levé, annonça qu'un grand regret, et par déférence pour les instantes sollicitations de M. Chiniquy, il retirait sa motion : alors Sir Allan McNab dit que si M. DeWitt retirait

le baron Arnfeld ne put soutenir cet excès d'effronterie. Vous avez tort, Monsieur, lui répondit-il, les français n'ont pas assassiné le roi. A la honte de ma patrie et de ma caste, c'est un noble suédois qui l'a tué. C'est Ankarström ; un armurier a reconnu le poignard et les pistolets ; c'est à lui qu'il les a vendus. On savait, en effet alors, que le lieutenant de police, était parvenu à faire cette découverte. Ribbing pâlit, voulut fuir ; mais il fut à l'instant même constitué prisonnier. Quant à Ankarström, on s'était transporté chez lui, après la déclaration de l'armurier, et on l'avait trouvé couché auprès de son épouse, qui paraissait n'avoir rien su de tout ces choses. On s'assura également de MM. Lilienhorn, de Horn père et fils, du général Peklin, de M. Sinclair, général en chef de l'artillerie, et d'environ vingt autres seigneurs. Le baron de Bielke échappa aux poursuites dirigées contre lui en s'empoisonnant. Revenons au malheureux Gustave. Pendant douze jours que durèrent ses souffrances, il ne cessa pas un seul instant de s'occuper des intérêts de son royaume. Il communiquait au duc de Sudermanie, son frère, tous les projets qu'il avait formés pour améliorer les différentes parties de l'administration, et assurer à ses sujets un avenir plus heureux et plus tranquille. Il écrivit son testament, qu'il remit à l'archevêque d'Upsal. Il conféra avec les ministres étrangers sur les intérêts de leurs cours respectives, et l'on eût dit, à la présence

Acte pour faciliter l'admission de la preuve de jugements rendus à l'étranger et de certains documents officiels et autres. Acte pour fonder et maintenir sur un meilleur pied les écoles communes dans le Haut-Canada. Acte fixant les conditions auxquelles certaines monnaies d'argent pourront être légalement offertes.

La chambre en comité général, mardi dernier, a résolu, sur motion de l'honorable M. Hincks, qu'il est expédient d'amender l'acte des monnaies 4 et 2 Vict., 93, de manière que les piastres de certaines nations et dates qui maintenant passent, en vertu du dit acte, pour cinq chelins et un denier courant, puissent passer pour cinq chelins courant et pas plus, et que les pièces de monnaie constituant les dites piastres soient réduites en valeur courante dans la même proportion ;—et de manière que le gouverneur en conseil soit autorisé à faire frapper des pièces d'argent provinciales, lesquelles passeront respectivement pour 5s., 2s. 6d., 1s. 3d., et 6d. courant, et en sommes n'excedant pas £2 10s., et dont la valeur intrinsèque sera proportionnée à leur valeur nominale ; et aussi à faire frapper des pièces d'or provinciales, lesquelles passeront respectivement pour £1 et 10s. courant, à quelque montant que ce soit, et dont la valeur intrinsèque sera respectivement proportionnée à la valeur intrinsèque des souverains britanniques comme les sommes pour lesquelles ils passent respectivement le sont à £1 4s. 4d. courant.

Le Canadien en rapportant ces détails, ajoute que M. Hincks a introduit un bill à cet effet, qui a subi sa seconde lecture :

Le bill de M. Cameron de Kent, dit-il encore, dont nous avons donné l'analyse, tendant à réprimer l'impertinence, a été abandonné. Mais une autre mesure analogue, dont nous n'avons point en communication, doit être soumise à la législature.

Parmi les allocations législatives sont compris £1,000 destinés à une école de navigation calquée sur le plan de M. LaFontaine, et £300 pour un observatoire.

On désigne l'honorable James Morris, conseiller législatif, à la charge de directeur-général des postes.

La session législative arrive à son terme, si l'on en juge par l'extrême vitesse des précédés de la chambre. Il se fait actuellement, dit le correspondant du Journal de Québec, plus d'ouvrage en un ; ou qu'il ne s'en faisait auparavant en un mois. Tous sont fatigués, tous sont désireux de regagner leur foyer domestique. Les séances du matin, dont on fait l'essai de temps à autre, aident à l'achèvement rapide des affaires. Et puis l'absence des rapporteurs est un étonné sur la langue de nos interminables parlens !

Le Journal de Québec annonce, d'après une lettre privée de Toronto, que la prorogation du parlement aurait lieu le 3 ou le 5 août. Cette information est sans doute moins exacte que celle du Toronto Globe qui annonce comme un événement désiré par les ministres, mais incertain encore, la clôture de la session pour le 8.

Il est un projet que nous avons omis de mentionner : celui de M. Hincks qui consiste à prélever un impôt sur le commerce de Montréal pour subvenir aux frais de creusement du lac St. Pierre. Un estimé porte à £30,000 la somme déjà employée aux travaux de cette entreprise, objet de blâme et tout à la fois d'approbation dans le public. Il y en a peu d'experts en pareille matière.

Le mort du Rev. Evêque catholique Fleming, de Terrebonne, est annoncée dans les journaux du 16 ultimo, dit la Minerve.

La semaine dernière, M. DeWitt donna avis à la chambre qu'il ferait une motion pour demander une gratulいたé en faveur de L. P. Chiniquy :—le lendemain, M. DeWitt s'étant levé, annonça qu'un grand regret, et par déférence pour les instantes sollicitations de M. Chiniquy, il retirait sa motion : alors Sir Allan McNab dit que si M. DeWitt retirait

son motion, il se réservait d'un présenter une semblable pour demander une pension honorable, ou un don digne du pays, et de la belle cause à laquelle le Rev. M. Chiniquy s'était si généreusement dévoué. Messieurs Nelson, Latérière, Dewitt, Wilson, Guigy, Cameron, Boutilier, Sherwood, Cauthon, parlèrent tour-à-tour pour appuyer cette motion ; enfin l'hon. M. Drummond et l'hon. M. Baldwin annoncèrent que le ministre voyait avec plaisir cette unanimité de la chambre, et qu'il appuierait cette demande.

Dimanche dernier, le coroner fit enquête sur le corps de M. James Morton Miller, négociant de cette ville, que l'on avait trouvé mort le matin à bord du Montreal dans le trajet de Québec à cette cité. M. Miller, que l'on savait atteint d'une affection de cœur, était mis au lit la veille à 11 heures du soir, dans un état de santé bonne et apparence. Le lendemain, quelqu'un de sa famille s'étant mis en devoir de l'éveiller, s'assura qu'il ne lui restait plus un souffle de vie. Après examen fait par le docteur Sutherland, le jury d'enquête rendit un verdict en adapté aux circonstances que nous venons de rapporter.

Scottsville, petit village, ordinairement l'un des plus paisibles des Etats-Unis, a été, vers le milieu du mois dernier, le théâtre d'une émeute regrettable que nous allons rapporter d'après le Rochester American :

Une femme blanche supposée être dans un état d'ivresse, alla se loger pour la nuit dans la maison d'un noir ; ce fait porta ombrage, et donna lieu à un attroupement de 20 à 30 personnes qui se rendirent à la demeure du noir, l'en tirèrent, et après lui avoir appliqué sur tout le corps un épais enduit de goudron revêtu de plumes, lancèrent le malheureux dans un canal.

Ce procédé, l'une des variétés du Lynch Law, se renouvelle de temps à autre aux Etats-Unis en vertu des solennelles distinctions de la peau dans le pays libre qui nous avoisine.

Samedi soir, à Lachine, un enfant du nom de Edmond Corrigan, étant dans un canot, passa par-dessus bord et se noya dans le canal.

(PAR LE TELEGRAMME.)

Nouvelles d'Europe.

(Extraites de la Minerve.)

Le Steamer Canada est arrivé à Halifax avant hier matin à 7 heures et est parti pour New-York avec 175 passagers.

Le prix du coton a haussé. Le prix de la fleur est à peu près nominal. Le prix du blé d'Inde a baissé de 2s.

Le Pacific est arrivé à Liverpool mercredi matin à 5 1/2 heures, en 10 1/2 jours de New-York. Le Cambria était arrivé à Liverpool le jour précédent, en 13 jours de New-York.

Aux dernières dates, la flotte Américaine était éloignée de Lisbonne, mais les journaux ne fournissent pas de nouvelles sur le différend entre le Portugal et les Etats-Unis.

Il n'y a pas de doute qu'il n'y ait eu des hostilités entre le Danemark et les Duchés, à l'heure qu'il est ; s'il en est ainsi, il est vraisemblable qu'il y aura des résultats importants, vu qu'une flotte Russe considérable a laisss les côtes dans le but avoué de donner aux Danois tout le secours dont ils peuvent avoir besoin.

La maille a apporté des nouvelles plus récentes de l'Inde et de la Chine. Le traité commercial entre la Chine et les Etats-Unis n'avait pas encore été conclu.

La compagnie Cunard a déterminé de commencer une ligne de Steamers à Halifax, l'une grande dimension et d'une grande puissance, pour le transport de marchandises et de passagers entre Liverpool et New-York. La nouvelle ligne est tout à fait indépendante de la ligne actuelle.

La Reine d'Espagne a donné le jour à un fils qui n'a vécu que quelques minutes.

Une difficulté est survenue entre l'Espagne et le Portugal, conséquence du mariage de la sœur de la Reine avec Condé Nontem Olain,

de troupes dans l'intérieur. Il s'établit ensuite au milieu, devant une table, avec un greffier, et s'occupa de prendre le nom, l'âge, l'état et le domicile de toutes les personnes présentes.

Le comte de Horn, âgé de vingt-deux ans, l'un des premiers seigneurs de la cour, se présenta comme les autres. On savait qu'il était un des plus chauds partisans de l'opposition ; son embarras était visible ; on en fit la remarque. Il attribua son air de contrainte et la composition de ses traits à la douleur d'avoir perdu son roi. Le lieutenant de police ajouta foi à cette excuse, et ne crut pas devoir le faire arrêter.

Successivement parurent les autres chefs du parti des mécontents, tels que MM. Ribbing, Engström, Bielke, Lilienhorn, le général Peklin, etc. ; tous à leur tour, et la sécurité de leur maintien éloigna le soupçon qu'ils eussent participé à cet affreux complot.

Enfin l'on vit paraître aussi Ankarström, porte-enseigne des gardes bleues. Après qu'il eut répondu aux premières questions, M. de Lilienparre lui dit d'un ton sévère : « Vous êtes le rebelle qui essaya de faire révolter les paysans de l'Uplande contre Sa Majesté ; votre présence ici m'est suspecte : pourquoi vous trouvez-vous au bal ? »

Ankarström lui répondit avec audace : « Je ne dois compte de mes plaisirs à personne, et il ne vous convient pas de soupçonner publiquement d'un crime aussi bas un brave homme contre lequel vous n'avez aucune preuve. » Après cette réponse il s'éloigna du bureau et se confondit dans la foule.

Personne ne sortait. De minute en minute on recevait des nouvelles de la position du roi. Le chirurgien avait commencé par laver la plaie ; aussitôt il avait repris connaissance. Son premier soin fut de faire appeler les ministres étrangers : il les entretint de diverses choses, et laissa échapper, entre autres, cette réflexion : Je voudrais bien savoir ce que Brissot dira de ma mort.

Ce discours fut répété dans la salle. Aussitôt on en tira l'induction que les Français alors à Stockholm étaient au moins complices de l'assassinat.

Cependant, à mesure que l'enquête du lieutenant de police avançait, la salle se vidait. Les personnes interrogées ne pouvaient encore sortir ; mais elles restaient dans les corridors. Ce fut alors qu'on aperçut à terre un poignard et deux pistolets. Le poignard était d'une forme particulière, d'un aspect effrayant, et fabriqué de manière que les moindres blessures qu'il aurait faites eussent été mortelles.

Les deux pistolets, de fabrication anglaise, portaient des canons longs de cinq pouces. L'un était vide et le bassin découvert ; l'autre était déchargé. On le dévissa ; il s'y trouva deux petites balles rondes qui n'étaient pas de calibre, une carrée qui paraissait avoir été coupée, une autre environnée d'une peau de gant, huit petits clous, des grains de plomb, au total vingt-huit pièces. Il y eut lieu de penser que l'autre pistolet avait en la même charge, et que par conséquent le roi avait tant de pièces dans sa blessure.

A quatre heures du matin, l'on permit à toutes les personnes qui s'étaient trouvées dans la salle du bal d'en sortir. Le peuple, en se répandant dans les rues, témoigna l'affliction de la plus vive : un cri universel appelait la vengeance. Ce fut dans ce moment de cette première explosion de la douleur publique que l'on affecta de répéter par-tout la réflexion du roi, relative à Brissot. On avait soin d'insinuer que le coup avait été frappé ou dirigé par les Français, et l'insinuation d'une compagnie de Régicides, proposée ici dans cet autre exécrable de cannibales, connus sous le nom de Jacobins, pouvait accréditer d'abord ce bruit que les assassins avaient tant d'intérêt de répandre.

Dès le matin, le lieutenant de police fit publier, à son de trompe, que celui qui ferait connaître le coupable recevrait une récompense importante. Ensuite il fit appeler à son hôtel tous les armuriers de la ville, pour faire l'examen des pistolets et du poignard. Une partie des conjurés avaient eu l'audace de se rendre dans la matinée auprès du roi. Les uns voulaient se repaître du spectacle de ses souffrances ; Les autres croyaient détourner par leur présence les soupçons ; tous redoublaient d'efforts pour rejeter leur crime sur les Français.

Le baron Arnfeld ne put soutenir cet excès d'effronterie. Vous avez tort, Monsieur, lui répondit-il, les français n'ont pas assassiné le roi. A la honte de ma patrie et de ma caste, c'est un noble suédois qui l'a tué. C'est Ankarström ; un armurier a reconnu le poignard et les pistolets ; c'est à lui qu'il les a vendus.

On savait, en effet alors, que le lieutenant de police, était parvenu à faire cette découverte. Ribbing pâlit, voulut fuir ; mais il fut à l'instant même constitué prisonnier. Quant à Ankarström, on s'était transporté chez lui, après la déclaration de l'armurier, et on l'avait trouvé couché auprès de son épouse, qui paraissait n'avoir rien su de tout ces choses. On s'assura également de MM. Lilienhorn, de Horn père et fils, du général Peklin, de M. Sinclair, général en chef de l'artillerie, et d'environ vingt autres seigneurs. Le baron de Bielke échappa aux poursuites dirigées contre lui en s'empoisonnant.

Revenons au malheureux Gustave. Pendant douze jours que durèrent ses souffrances, il ne cessa pas un seul instant de s'occuper des intérêts de son royaume. Il communiquait au duc de Sudermanie, son frère, tous les projets qu'il avait formés pour améliorer les différentes parties de l'administration, et assurer à ses sujets un avenir plus heureux et plus tranquille. Il écrivit son testament, qu'il remit à l'archevêque d'Upsal. Il conféra avec les ministres étrangers sur les intérêts de leurs cours respectives, et l'on eût dit, à la présence

de tous les Français, contre lesquels Gustave préparait un armement, qui l'ont assassiné.

Le baron Arnfeld ne put soutenir cet excès d'effronterie. Vous avez tort, Monsieur, lui répondit-il, les français n'ont pas assassiné le roi. A la honte de ma patrie et de ma caste, c'est un noble suédois qui l'a tué. C'est Ankarström ; un armurier a reconnu le poignard et les pistolets ; c'est à lui qu'il les a vendus.

On savait, en effet alors, que le lieutenant de police, était parvenu à faire cette découverte. Ribbing pâlit, voulut fuir ; mais il fut à l'instant même constitué prisonnier. Quant à Ankarström, on s'était transporté chez lui, après la déclaration de l'armurier, et on l'avait trouvé couché auprès de son épouse, qui paraissait n'avoir rien su de tout ces choses. On s'assura également de MM. Lilienhorn, de Horn père et fils, du général Peklin, de M. Sinclair, général en chef de l'artillerie, et d'environ vingt autres seigneurs. Le baron de Bielke échappa aux poursuites dirigées contre lui en s'empoisonnant.

Revenons au malheureux Gustave. Pendant douze jours que durèrent ses souffrances, il ne cessa pas un seul instant de s'occuper des intérêts de son royaume. Il communiquait au duc de Sudermanie, son frère, tous les projets qu'il avait formés pour améliorer les différentes parties de l'administration, et assurer à ses sujets un avenir plus heureux et plus tranquille. Il écrivit son testament, qu'il remit à l'archevêque d'Upsal. Il conféra avec les ministres étrangers sur les intérêts de leurs cours respectives, et l'on eût dit, à la présence

de tous les Français, contre lesquels Gustave préparait un armement, qui l'ont assassiné.

Après cette triste cérémonie, une commission fut nommée pour juger Ankarström et ses complices. Ce célérité parla, dans ses interrogatoires, de manière à justifier les soupçons contre les personnages arrêtés. Il voulut revenir ensuite, et faire entendre que son crime était l'effet d'un ressentiment personnel, et non d'un complot d'état ; mais on acquiesça les preuves du contraire ; et M. de Lilienparre n'y contribua pas peu, par un moyen qui atteste son zèle et son habileté. Voici comment il s'y prit. (A continuer.)

d'esprit qu'il manifestait, qu'il n'y avait aucun danger pour sa vie.

Le 29 mars il était entouré de sa famille : il avait conservé sa connaissance ; mais bientôt, se sentant défaillir, il fit signe qu'on s'éloignât de son lit. Alors il se tourna d'un autre côté, et rendit le dernier soupir à dix heures du matin.

Le bruit de sa mort s'étant répandu, une foule considérable se porta de suite au château. On fit lecture de son testament ; et conformément à ses dispositions, Gustave-Adolphe son fils fut reconnu roi, le duc de Sudermanie régente, et le baron Arnfeld gouverneur des ville et citadelle de Stockholm.

Six jours après, on s'occupa de ses funérailles. Le régent désira qu'elles fussent magnifiques. Son buste, exécuté en marbre, et parfaitement ressemblant, qu'on avait placé au milieu du sénat, rappela dans tous les cœurs généreux les belles actions, l'inamovible sensibilité de ce prince, et fit verser beaucoup de larmes.

Après cette triste cérémonie, une commission fut nommée pour juger Ankarström et ses complices. Ce célérité parla, dans ses interrogatoires, de manière à justifier les soupçons contre les personnages arrêtés. Il voulut revenir ensuite, et faire entendre que son crime était l'effet d'un ressentiment personnel, et non d'un complot d'état ; mais on acquiesça les preuves du contraire ; et M. de Lilienparre n'y contribua pas peu, par un moyen qui atteste son zèle et son habileté. Voici comment il s'y prit. (A continuer.)